

MAIRIE DE PLEUDANIEL

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - 22740 -

☎ 02 96 22 19 60

☎ 02 96 22 19 61

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 05 octobre 2026

Nombre de conseillers

En exercice: 15

Présents: 14

Votants: 15

L'an deux mil vingt-six le 12 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUDANIEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ROGARD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes GIRAUD Claude, HAMON Anne, M. GUYOMARD Eugène, Adjoints, Mme Laurence ANDRÉ, Mr Éric LE TOUSET, Conseillers délégués, Mmes FERNANDES Émilie, BEAUVERGER Christelle, LEC'HVIEN Brigitte, POCHAT Isabelle, M. LOISY Yann, COLLIN Thierry, HENRY Romain, Régis NICOLAS.

ABSENTS:

ABSENTS EXCUSES: M. LE BRIAND Alain (Procuration à Mme BEAUVERGER Christelle)

SECRÉTAIRE: Monsieur Eric LE TOUSET a été nommé secrétaire de séance

Assistait également : Colette MEUBRY, Secrétaire générale

2026-043 : Convention de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation de la « Rue du Calvaire »

Le Maire informe l'assemblée que la topographie des lieux alliée à la vitesse des automobilistes rendent dangereux la circulation RD°787 au lieu dit « Rue du Calvaire ».

Une étude de faisabilité est obligatoire car le projet porte sur une route départementale.

Une convention de maîtrise d'œuvre avec un bureau d'étude s'avère donc nécessaire en vue d'effectuer des études qui détermineront ultérieurement les aménagements à réaliser afin de sécuriser LE LIEU ainsi que les entrées et sorties des riverains sur ladite route départementale.

A noter que dans le cadre du schéma de mutualisation de Lannion-Trégor Communauté sur son territoire, une convention cadre a été signée le 13/02/2024. Celle-ci octroie à La Commune la possibilité de confier à la Communauté la réalisation de prestation de services sous la forme de prestations de service du bureau d'études de LTC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, réseaux, aménagement urbain.

✚ Le devis présenté par LTC s'élève à 2 510,70 €

Après délibération, le conseil à l'unanimité :

VOTE la proposition du bureau d'études susvisé pour la somme de 2 510.70 €
et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Cette dépense sera imputée au compte 203-14 du budget communal 2026 section investissement.

Le secrétaire de séance,
Eric LE TOUSET



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Didier ROGARD